

Audience liste complémentaire Jeudi 12 octobre 2017, Montpellier



- **Présents**

SNUipp-FSU : délégation de 5 personnes représentant différents départements.

Administration : Martine Boluix, secrétaire générale adjointe au Rectorat.

- **Arguments développés par le SNUipp-FSU**

En tant que syndicat majoritaire, sur une question aussi importante, nous avons indiqué regretter de ne pas être reçus par Madame le Recteur, ni par le Secrétaire Général (qui devait être présent mais qui « a eu son agenda bouleversé à la dernière minute »).

Nous avons présenté la situation des différents départements :

- **Dans le Gard**, 34 postes complets vacants ce qui bloque de nombreux remplaçants à l'année. Les absences pour lesquelles il n'y aura pas de remplaçant commencent déjà à se multiplier, nous craignons la période d'hiver avec les pics de maladie !
- **Dans l'Hérault**, 22 postes complets vacants dans l'Hérault d'après les dernières données de l'administration : certains postes laissés vacants (PMQC, Rased...) et certains postes où des remplaçants sont immobilisés à l'année. Là aussi, la situation va être compliquée pendant l'hiver...
- **Dans les autres départements** de l'Académie, la situation est tendue.

Nous avons rappelé les difficultés sociales importantes de notre région, nécessitant des moyens pour que l'École puisse fonctionner et assurer ses missions, dans l'intérêt de nos élèves.

Nous avons dans notre Académie de nombreuses personnes qui attendent sur la liste complémentaire du concours. Ces personnes sont motivées, prêtes à travailler. Statutairement, la liste complémentaire est justement prévue pour régler le problème des postes vacants, il faut les recruter !

- **Réponses apportées par l'administration**

L'administration reconnaît que la situation est difficile, particulièrement dans le Gard. Elle indique que la question s'est posée en interne, mais que plusieurs éléments empêchent de recruter.

- Le Ministère demande que les personnes recrutées sur LC soient à mi-temps en formation / mi-temps en stage école, il est donc compliqué de recruter en cours d'année.

=> Pour le SNUipp-FSU, il est possible de recruter à temps plein avec formation l'année suivante.

- L'administration avance une interdiction de recruter une fois le premier mois passé.

=> Nous rappelons les textes existants (décret n°90-680) qui permettent de recruter sur la liste complémentaire jusqu'à la date du concours suivant.

- La DGRH au Ministère ne donnerait pas son accord pour des recrutements au niveau financier.

=> C'est bien le nœud du problème ! Nous interviendrons à nouveau au niveau du Ministère.

- **Quelle suite ?**

Le SNUipp-FSU va poursuivre ses interventions au niveau national, dans la continuité de la conférence de presse nationale tenue cette semaine sur les questions liées au début de carrière ([compte-rendu](#)).

Localement, nous allons organiser une communication aux médias et poursuivre notre travail sur ce sujet.

